



Numéro 23, Novembre 2002

# ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE  
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (assoc. loi de 1901 déclarée le 14/04/1992)

## L'ADEMUB FÊTE SES 10 ANS

Fondée en 1992, l'ADEMUB fête cette année son dixième anniversaire. Cela fait en effet dix ans que notre association se bat sur tous les terrains pour assurer la défense et la protection de l'environnement brétignolais, notamment en luttant contre l'urbanisation excessive de notre commune.

Pendant ces dix années, l'ADEMUB a acquis compétence et expérience. Ses militants ont été sur la brèche à chaque fois qu'il a fallu combattre un projet discutable menaçant notre environnement, et proposer des alternatives. Nous avons pris part à toutes les enquêtes publiques, écrit au maire et aux élus de la ville ou du département, fait connaître notre point de vue à chaque occasion, comme, par exemple, sur la révision du POS, l'urbanisation de la colline Saint-Pierre, la prolifération d'entrepôts logistiques sur le plateau de Maison Neuve et alentour, la révision du plan de circulation, le doublement de la RD 19, l'installation d'un couloir aérien... Ainsi, grâce à notre présence sur tous les « dossiers chauds » de la ville, grâce à notre travail d'information, nous avons acquis auprès des Brétignolais une certaine notoriété. Notre association est désormais devenue un acteur et un partenaire incontournable dans la vie de notre ville, à laquelle elle prend part de manière active, notamment par sa participation au Forum des associations et sa présence dans les organes de concertation (comité de pilotage du plan de circulation, commission écologie paysages du Syndicat de la vallée de l'Orge...).

Nous avons enregistré des succès, comme la fermeture du centre de tri de déchets de la SOREDIV (obtenant même l'annulation par le tribunal d'un arrêté préfectoral) ; l'abandon du projet de mairie près de Jules Verne ou, cette année, la sauvegarde d'un espace boisé du parc du château de la Fontaine. Cette même année 2002, nous avons organisé, en partenariat avec la ville de Brétigny, les premières Journées de la Nature et de l'Environnement (JNE), dont nous allons faire un événement régulier et majeur de la vie brétignolaise.

Mais nous avons aussi connu des échecs, car nous n'avons pas toujours su convaincre nos interlocuteurs du bien-fondé de nos positions, cependant tournées vers l'avenir. Il faut dire aussi que parfois nos arguments, si pertinents soient-ils, pèsent peu face à l'hypothèque du passé et à la force des enjeux économiques immédiats.

Au terme de ces dix années, nous pouvons dire que le bilan est largement positif, même si la tâche qui se présente devant nous est immense tant sont décisifs les enjeux à venir, qu'il s'agisse de l'urbanisation de notre ville, de la politique de circulation ou de la sauvegarde de nos espaces naturels et agricoles. Dix ans, c'est plus que l'âge de raison pour une association. La preuve : l'ADEMUB vient d'obtenir l'agrément officiel au titre de la protection de l'environnement. En faisant de notre association un interlocuteur désormais obligé pour tous les dossiers relevant de son objet (environnement et urbanisme) cet agrément nous donnera encore plus de poids dans les négociations à venir.

Au moment où l'environnement de notre planète subit des agressions de plus en plus graves, plus que jamais nous continuerons de jouer ce rôle de révélateur des véritables enjeux et de force de proposition, indispensable dans une société qui se veut véritablement démocratique

**Pour fêter ce dixième anniversaire, tous nos adhérents sont invités à se joindre à nous le vendredi 6 décembre à 20h45, salle Robert Barran, pour échanger sur les dossiers d'actualité et boire le verre de l'amitié.**

**Le Bureau de l'Association**

# CIRCULATIONS : A QUAND UN PLAN LOCAL DES DEPLACEMENTS ?

**L'actuel plan de circulation brétignolais, en cours de révision, s'inscrit dans la logique du tout-automobile. Ce faisant, il ne respecte pas les dispositions légales récentes demandant la mise en place d'un plan local des déplacements(PLD) favorable au développement des circulations douces. La municipalité doit se conformer à la Loi dans le cadre de la communauté d'agglomération du Val d'Orge qu'elle vient de rejoindre.**

Depuis bientôt un an, la nouvelle municipalité s'est lancée dans la révision du plan de circulation mis en place par la municipalité précédente. Des réunions de quartier ont été organisées et un comité de pilotage (organe consultatif) mis en place, comportant des représentants des quartiers ainsi que des représentants de groupes professionnels et d'associations dont l'ADEMUB.

Dans le cadre de cette organisation, l'ADEMUB s'est largement investie. Une commission ad hoc a fonctionné pendant plusieurs mois avec une quinzaine d'adhérents. Celle-ci a élaboré un volumineux document remis aux élus chargés de la révision. D'emblée, l'ADEMUB a bien précisé que si quelques mesures d'urgence semblaient nécessaires, celles-ci ne pouvaient être prises au seul bénéfice de la circulation automobile sans tenir compte de la sécurité et du libre déplacement des piétons et des cyclistes. Dès l'origine, nous avons souhaité que le travail du comité de pilotage, au-delà des quelques aménagements nécessaires dans le court terme, soit consacré pour l'essentiel à une réflexion sur une redistribution de la voirie au profit des circulations douces, comme en font obligation les nouvelles dispositions légales : loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) de 1996, loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), instituant les plans locaux des déplacements (PLD), arrêté interpréfectoral sur le plan des déplacements urbains de l'Ile-de-France (PDUIF) de décembre 2000.

## **Le PDU privilégie les circulations douces**

Rappelons les objectifs du PDUIF à réaliser d'ici à 2006 : réduction de 3% de la circulation automobile, augmentation de 10% des déplacements à pied et doublement des déplacements à vélo. Nous n'avons cessé de rappeler ces dispositions légales et ces objectifs tout au long des réunions et dans nos courriers à la Municipalité.

Or, il faut bien reconnaître que nous avons été très peu entendus. Après quelques déclarations

vagues et sans conséquences du maire ou de l'un ou l'autre adjoint sur les circulations douces au cours des premières réunions du comité de pilotage, rien n'a été décidé en ce domaine. Pis encore, lors de la dernière réunion, le 24 octobre, les décisions annoncées par la municipalité visaient pratiquement toutes à faciliter la circulation automobile. Et il ne s'agit pas seulement de mesures à court terme, mais également de mesures à moyen et à long terme dont quelques-unes nous paraissent tout à fait inacceptables. Ce faisant, la municipalité renvoie aux calendes grecques toute considération sur les circulations douces.

Il faut bien dire aussi que le scénario était faussé au départ. Car le cahier des charges remis par les élus au bureau d'études ISIS et sur lequel celui-ci a travaillé ne visait qu'une chose : mieux rouler en voiture dans Brétigny.

A la suite de cette dernière réunion du comité de pilotage, l'ADEMUB se pose la question de l'utilité de sa présence lors des prochaines réunions. De toute façon, la prochaine (début 2003 ?) sera consacrée à la présentation des travaux à réaliser en 2003 ; il s'agira donc d'une simple réunion d'information (une réunion publique nous semble d'ailleurs plus appropriée pour cela). Puis (fin 2003 ?), un premier bilan sera fait sur les conséquences du nouveau plan.. Gageons que la circulation automobile sera une fois encore au centre des débats.

## **Il faut tourner le dos à la politique du tout-automobile**

Nous ne nions pas que certains travaux soient nécessaires, comme par exemple l'élargissement des ouvrages de franchissement de la voie de chemin de fer. Nous ne nions pas non plus que le travail de diagnostic fait par le cabinet ISIS ait son utilité. Encore faut-il que tout cela s'inscrive dans un plan d'ensemble sur les déplacements à Brétigny, qui prenne en compte tous les types de déplacements et la sécurité des usagers. Car élargir un pont peut avoir pour unique conséquence d'augmenter à la fois le flux et la vitesse des automobiles, ce qui va à l'inverse de la tendance générale actuelle visant à réduire l'espace affecté à la circulation automobile dans les villes. Et, surtout,, pourquoi avoir engagé tant de frais dans ce travail de diagnostic, frais supportés en totalité par les contribuables de Brétigny, alors que les mêmes études, réalisées dans le cadre du PLD, sont subventionnées jusqu'à 80%

(25% par l'Etat, 25% par la région et 30% par le conseil général de l'Essonne) ?.

L'ADEMUB va réunir sa commission « déplacements » pour réfléchir à la stratégie à adopter. Quelle qu'en soit l'issue, il n'est pas question pour nous de refuser le dialogue avec les élus, et nous ne manquerons aucune nouvelle occasion de faire connaître notre position sur le sujet. Mais faut-il continuer pour autant de siéger dans une instance à notre sens obsolète où nos propositions semblent bien peu prises en considération, alors que notre démarche s'inscrit dans le cadre des orientations nouvelles ?

### **Le PLD du Val d'Orge deviendra obligatoire pour tous**

Nous ne voyons pas comment, maintenant qu'elle a rejoint la communauté d'agglomération du Val d'Orge, la ville de Brétigny peut continuer à faire cavalier seul en poursuivant une démarche différente de celle des autres communes de la communauté. Or, nous savons qu'un plan local des déplacements (PLD) est en cours d'élaboration dans la communauté, qui prend en compte tous les déplacements des 8 communes concernées (Morsang, Sainte-Geneviève, Fleury-Mérogis, Villiers, Villemoisson, Saint-Michel, Brétigny et Plessis-Pâté), et qui serait, nous dit-on, très favorable aux circulations douces.

Celui-ci, une fois adopté, s'imposera à chacune des communes du Val d'Orge qui devra en inscrire les dispositions dans son plan local d'urbanisme (PLU, qui remplace le POS) et s'y conformer dans un délai de six mois (article 28-4 de la loi d'orientation des transports intérieurs ou LOTI). Le plan de circulation de Brétigny n'est, pour l'instant, pas lié par le PLD, puisque celui-ci est seulement en cours d'élaboration. Mais, une fois le PLD adopté (dans deux ans environ), il n'aura plus aucune valeur juridique et c'est le PLD qui s'imposera.

Les choses sont donc claires : il est temps pour Brétigny de mettre fin à une démarche tournée vers le passé et de s'impliquer immédiatement dans le PLD du Val d'Orge. Pour nous, nous allons nous assurer que les associations locales de défense de l'environnement sont bien représentées dans le comité local chargé de l'élaboration de ce PLD, et allons faire connaître nos positions. Ce sont celles de la Fédération pour les circulations douces en Essonne (FCDE), dont l'ADEMUB est membre avec une douzaine d'autres associations essonniennes. La FCDE a élaboré une Charte pour les circulations douces, fruit de plusieurs mois de travail, qui doit faire référence en la matière. Nous allons porter ce document à la connaissance des élus de Brétigny et du Val d'Orge comme de tous les responsables politiques et administratifs du département.

## **TERRAINS CLAUSE : NON A L'URBANISATION A TOUT CRIN**

**Ce que l'on appelle communément les « terrains Clause », c'est-à-dire les quelque 36 ha laissés à l'abandon après la cessation d'activité de Clause, propriété aujourd'hui d'Aventis, sont à vendre. Ils se trouvent sous la menace d'un projet d'urbanisation qui ne laisse pas d'inquiéter l'ADEMUB et nombre de riverains. Nous ne sommes pas opposés à tout aménagement, mais celui-ci doit être limité dans ses proportions et respecter à la fois le caractère historique du site et l'environnement (zone agricole et parc des Jongs Marins tout proches).**

Pendant plus d'un siècle, Clause a marqué de son empreinte l'économie brétignolaise. C'est dire l'importance que revêt pour nos concitoyens le site où l'entreprise exerçait son activité.. Malheureusement ce site est aujourd'hui dans sa plus grande partie à l'abandon, les bâtiments, délaissés, ont été incendiés ou vandalisés. La société Aventis (issue de la fusion de Hoechst et de Rhône-Poulenc),

actuel propriétaire des lieux, s'apprête à démolir les bâtiments dont la maison des Sorbiers, et souhaite vendre la totalité du foncier. Sur les 36 ha de surface totale, 19ha sont situés en zones NA et NAUE du POS, c'est-à-dire constructibles, le reste étant en zone NC, non constructible.

Quel va être le devenir de cet espace que les candidats aménageurs et autres promoteurs ou constructeurs de tout poil souhaiteraient sans doute rentabiliser au maximum, c'est-à-dire bétonner et bitumer le plus possible, arguant du fait que cet espace « vide », ce no man's land, ce « trou » dans le tissu urbain de Brétigny, a vocation à être construit ?

Nous savons que les responsables actuels de la ville de Brétigny ont le projet d'urbaniser ces terrains, tout du moins la partie constructible du POS, pour équilibrer, disent-ils, les deux côtés de la ville. On y édifierait des immeubles, des maisons, des bureaux, des écoles et autres services pour faire comme à l'Est ou au Nord de Brétigny. Cela

amènerait encore dans notre ville quelque 2000 à 3000 habitants supplémentaires et tous les inconvénients que cela entraîne en matière d'environnement, notamment pour notre centre ville ancien qui serait totalement congestionné par l'afflux de voitures, puisque la politique actuelle vise à privilégier l'automobile à Brétigny. On ne serait plus très loin alors des 25000 à 26000 habitants. Et, avec un petit effort, on pourrait même aller jusqu'à 30 000 dans quelques années. Car, il faut bien, estime-t-on en haut lieu, poursuivre l'urbanisation de Brétigny et assurer son développement économique, pour reprendre les formules officielles. Et, pour « désenclaver » l'Ouest de la ville, on projette de construire une radiale qui y amènerait directement les véhicules de la Francilienne en traversant les champs qui se trouvent sur le coteau.

#### SAUVEGARDER LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Un tel projet, s'il est maintenu en l'état, ne saurait nous convenir, car tout à fait contraire à la vision que nous avons du développement de notre ville. En effet l'ADEMUB ne cesse et ne cessera d'affirmer que **l'urbanisation indéfinie de notre ville et l'accroissement continu de sa population ne sont pas une fatalité. Nous tenons au caractère mi-rural et mi-urbain de notre commune**, c'est-à-dire, pour être tout à fait clairs, au maintien de zones agricoles et naturelles importantes. Or, la réalisation du projet « Clause », avec son corollaire routier, aurait pour conséquence, à terme, l'urbanisation de toute cette zone, car nous connaissons trop bien le rôle « structurant » des radiales. Comment concevoir une telle urbanisation à deux pas de l'espace naturel sensible qu'est le parc des Joncs Marins ? Non, cette zone doit garder son caractère essentiellement rural et doit servir précisément de zone tampon, de zone périphérique entre la partie urbanisée de Brétigny et le parc. Nous avons écrit par ailleurs que Brétigny devait devenir et rester le poumon vert de la communauté d'agglomération du Val d'Orge. Pour cela, il faut cesser de grignoter les espaces naturels, comme ce fut le cas au cours des dernières années. Ce n'est pas parce qu'un espace a été classé en zone NA ou NAU au POS pour qu'il doive être obligatoirement urbanisé. Il est parfaitement possible de ne pas reprendre dans le PLU les erreurs passées du POS. Il faut tout de même tenir compte du fait que le val d'Orge est déjà très urbanisé et que l'Orge, petite rivière à faible débit, n'en peut plus de subir les pollutions d'une telle concentration d'habitats et d'activités diverses

Cela étant, il nous paraît souhaitable de maintenir les activités actuelles et, par ailleurs, de valoriser l'espace déjà occupé par des constructions,

essentiellement en bordure de l'avenue Lucien Clause, où on pourrait construire des maisons individuelles de qualité et en nombre limité pour respecter le caractère du site. Pour le reste, un peu d'imagination permettrait peut-être de trouver des activités plus compatibles avec l'histoire du lieu. Ainsi, notre ami et adhérent de l'ADEMUB Robert GERARD, ancien cadre supérieur de Clause, suggère, entre autres idées, la création d'un jardin botanique du Hurepoix, voire de l'Ile-de-France, avec l'appui du ministère de l'agriculture, de la Société nationale d'horticulture de France, à Paris, et de la DDAF. Il existe sans doute bien d'autres idées, certes financièrement moins directement rentables que la construction à tout crin d'immeubles, de maisons et de bureaux, mais ô combien plus porteuses d'avenir et plus respectueuses de l'environnement de l'Ouest brétignolais avec son parc comme principal centre d'attraction pour l'ensemble de la communauté du Val d'Orge.

Les élus de Brétigny souhaiteraient inscrire ce projet dans la démarche « huit villes-huit projets » de la communauté d'agglomération, démarche permettant d'obtenir de l'Etat des subventions importantes. Et, aux dernières nouvelles, c'est la communauté d'agglomération qui se porterait acquéreur des terrains. Nous ne sommes pas opposés à cette procédure ni à cette acquisition, car elle protège les terrains contre l'appétit d'un éventuel promoteur, pour autant que le contenu du projet nous convienne et qu'on ne décide pas de l'avenir de ces terrains dans la précipitation, parce qu'il y a de l'argent à ramasser à la clé.

Certes, la prise en compte du projet dans le cadre de la communauté d'agglomération peut être une chance pour cet espace prestigieux de la ville et pour Brétigny. Mais tout dépend de ce que l'on projette d'y faire. Et c'est là que réside, une fois encore, toute notre inquiétude. Nous sommes opposés à toute précipitation et souhaiterions que l'ADEMUB soit consultée en sa qualité d'association agréée en matière d'environnement.

## COMMUNIQUÉ DU PRESIDENT

### L'ADEMUB « décroche » son agrément !

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous venons de recevoir notification par la préfecture de l'accord donné à notre demande d'agrément pour la protection de l'environnement dans le cadre intercommunal pour les communes de Brétigny, Plessis-Pâté, Sainte-Michel-sur-Orge, Leudeville, Leuville-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, La Norville et Sain-Germain-lès-Arpajon. L'arrêté préfectoral est daté du 19 novembre 2002.

Bien entendu, nous allons fêter ça comme il se doit lors de la réunion de nos adhérents du 6 décembre. Amitiés à tous.

Claude Romec

---

## BULLETIN D'ADHESION POUR 2003

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées, il y a **3 tarifs de cotisation annuelle** : Cotisation simple **16 Euros** - Cotisation pour un couple **20 Euros (un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)** - Cotisation réduite pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 Euros**

**ADEMUB - Président : Claude ROMECH - 51, rue des Érables - 91220 Brétigny**  
**Trésorier : Jean-Paul RAVISÉ - 10 chemin de la Mare aux Pigeons- 91220 à Brétigny**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....  .....

**J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)  
à l'ADEMUB pour 2003**

**Ci-joint ma cotisation de ..... Euros**  
*(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être  
envoyé à Jean-Paul RAVISÉ, trésorier)*

## **ADDENDA** au numéro 23 d'ADEMUB INFO de novembre 2002

*Comme cela arrive quelquefois, l'ADEMUB a eu des problèmes avec l'informatique. L'article qui suit était malencontreusement passé « à la trappe » et c'est in extremis que l'œil exercé de notre président s'en est aperçu. D'où ce « tiré à part » inhabituel du numéro 23... Veuillez nous en excuser.*

# **IL FAUT SAUVER LE PARC DU CHATEAU DE LA FONTAINE**

**Amputé au fil des décennies d'une bonne partie de sa surface et laissé depuis trop longtemps à l'abandon, le parc du château de la Fontaine, un des fleurons de notre patrimoine communal, est en piteux état. Pis encore, au lieu d'entreprendre les travaux nécessaires à sa réhabilitation et à sa sauvegarde, la Municipalité vient, malgré notre opposition, de l'amputer de 600 m2 supplémentaires pour y installer un plateau multisports. Une mesure qui dénature cet espace remarquable et ouvre la porte à un futur dépeçage, la protection assurée par le Plan d'Occupation des Sols (POS) s'avérant insuffisante. Bien entendu, ce n'est pas la création d'un site pour les jeunes que nous contestons mais bien son emplacement.**

Il n'y a pourtant pas pléthore d'espaces verts dans la partie urbanisée du Nord de Brétigny pour que la municipalité fasse si peu de cas de notre patrimoine commun : le parc du château de la Fontaine. Car nos élus ne s'apprêtaient-ils pas, sans grande concertation et en pleine période de vacances, à abattre plusieurs arbres pour y installer une aire de jeu pour adolescents ? Qui plus est, en violation du règlement du POS que, semble-t-il, personne n'avait lu à la mairie. C'est dire l'intérêt que l'on y porte à cet espace boisé. Notre intervention in extremis (voir ADEMUB Info N°22 de septembre 2002) a permis d'éviter de justesse le massacre.

Malheureusement, pressée de réaliser cet équipement promis un peu hâtivement aux jeunes du quartier, la Municipalité a rapidement trouvé une alternative : un autre endroit dans le parc, dépourvu d'arbres (on n'en a plus planté depuis des décennies) et mal protégé par le POS. Cette nouvelle implantation nous a été annoncée en septembre au cours d'une réunion de pseudo-concertation (tout était déjà décidé) à la mairie.

Nous avons pourtant fait connaître au préalable notre volonté de participer à une véritable concertation en ce domaine. D'autres lieux

d'implantation étaient possibles, tout aussi satisfaisants par leur proximité. Et ils avaient pour avantage de ne pas aliéner gravement un espace vert remarquable. Mais cela aurait demandé plus de temps et sans doute un peu plus de réflexion et de concertation. Aussi nos édiles, pressés, ont-ils choisi la solution de facilité : l'aliénation, d'une partie de notre propriété commune. Une politique menée dans l'urgence et sous la pression n'est jamais une bonne politique.

Dès lors, il importait d'aller vite, et les travaux, commencés le jour de l'inauguration des Journées de la Nature et de l'Environnement, ont été menés tambour battant. Le plateau est terminé et Monsieur le Maire vient de l'inaugurer en grande pompe le 23 novembre, avec, sans doute, un bel article à la clé dans le prochain *Brétigny aujourd'hui*. Nous voilà maintenant avec cette verrue de 600 m2 dans le paysage, partie sur gazon synthétique, partie sur bitume, jouxtant un terrain dénudé et débarrassé depuis longtemps de ses arbres, qui sert de parking (une vingtaine de voitures) le dimanche (1). Aux 1000 m2 occupés par le jeu de boules vont donc s'ajouter les 600 m2 du terrain de sports. Et pourquoi s'arrêterait-on là, puisqu'il est si facile d'« aménager » ce parc ?

C'est pourquoi, nous disons que le parc du château de la Fontaine est en danger et qu'il va falloir se battre, maintenant dans le cadre de l'intercommunalité, pour que, dans un premier temps, on assure le respect de son intégrité et, dans un second temps, on procède à une restauration complète de ses espaces, boisés ou non, et de ses monuments.

*1- Nous aimerions savoir pour quelle raison nos amis les boulistes ont besoin de venir en voiture jusqu'au milieu du parc pour pratiquer leur sport, jouissant en l'occurrence d'un privilège refusé, semble-t-il (et fort judicieusement, d'ailleurs) aux autres citoyens.*